

Strasbourg, le 5 mars 2019

Madame la directrice académique  
des services départementaux de  
l'Education nationale du Bas-Rhin

à

Mesdames et Messieurs les Instituteurs  
et Professeurs des écoles du Bas-Rhin

s/c de Mesdames les Inspectrices et Messieurs  
les Inspecteurs de l'Education Nationale,  
chargés de circonscription du 1<sup>er</sup> degré

Division du 1<sup>er</sup> degré **Objet : Mouvement 2019 – postes à profil**

**P.J : fiches de poste**

Affaire suivie par Aurore  
MASSON

Téléphone  
03.88.45.92.86  
Courriel : aurore.masson@  
ac-strasbourg.fr  
Adresse  
65 avenue de la Forêt-Noire  
67083 Strasbourg Cedex

Horaires  
du lundi au vendredi  
de 8h 30 à 12h  
sur rendez-vous  
de 13h 30 à 17h

Les postes à profil nécessitent un recrutement particulier non assujetti aux règles du barème. Les compétences propres de l'enseignant et les exigences du poste sont prises en compte dans le choix du candidat.

La procédure de recrutement pour ces postes se déroule avant le 1<sup>er</sup> temps du mouvement.

Le choix d'une affectation sur un poste à profil sera prioritaire sur l'éventuelle affectation obtenue à la première phase du mouvement.

**I) Postes à profil relevant de l'ASH accessibles aux enseignants du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés**

Conformément à la note ministérielle DGRH B2 n°2018-0073, les postes de l'ASH accessibles aux enseignants des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés feront l'objet d'une commission académique. La commission sera composée de représentants des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés qui examineront les candidatures et procéderont, le cas échéant, à leur audition. La CAPD sera informée des enseignants retenus.

La commission se tiendra le **27 mars (après-midi) et le 3 avril**. La convocation sera envoyée sur l'adresse académique.

Vous trouverez en annexe I l'ensemble des postes susceptibles d'être vacants et vacants (grisés) à la rentrée 2019. Les fiches de poste se trouvent en pièces jointes.

Les candidats feront parvenir à l'IEN de leur circonscription la fiche de candidature ci-jointe accompagnée de la photocopie du dernier rapport d'inspection ou du compte rendu de rendez-vous de carrière pour le **19/03/2019**. Un retour à la DSDEN est attendu pour le **22/03/2019**.

Les candidats déjà sur un poste relevant de l'ASH qui postule sur le même type de poste sont dispensés de passer devant la commission. Dans ce cas, l'avis sera porté par l'IEN ASH.

Les enseignants remplissant les conditions requises (2CA-SH, CAPA-SH, CAPPEI) seront affectés sur le poste à titre définitif à la rentrée scolaire 2019/2020. Si l'enseignant nommé n'a pas les titres, l'affectation sera à titre provisoire.

**II) Postes à profil uniquement accessibles aux enseignants du 1er degré**

Les postes répertoriés en annexe II seront vacants pour la rentrée 2019/2020. Les fiches de poste correspondantes se trouvent en pièces jointes.

Les candidats feront parvenir à l'IEN de leur circonscription la fiche de candidature ci-jointe accompagnée de la photocopie du dernier rapport d'inspection ou du compte rendu de rendez-vous de carrière pour le **19/03/2019**. Un retour à la DSDEN est attendu pour le **22/03/2019**.

Les commissions se dérouleront du **27 mars au 3 avril inclus**. Ils seront convoqués par courriel sur leur adresse académique et reçus par une commission d'entretien.

Les enseignants remplissant les conditions requises et retenus à l'issue de l'entretien seront affectés sur le poste à titre définitif à la rentrée scolaire 2019/2020. Si l'enseignant nommé n'a pas les titres, l'affectation sera à titre provisoire.

Pour la directrice académique,  
L'adjoint au directeur académique chargé du 1<sup>er</sup> degré

  
Jean-Baptiste LADAIQUE